



## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

### Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

#### Onzième réunion

Genève, 18-19 octobre 2016

## Rapport de la onzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
A. Participation .....	3
B. Questions d'organisation .....	3
II. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs.....	4
III. Séance spéciale consacrée au vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et à son ouverture à l'adhésion universelle.....	4
IV. Appui à la mise en œuvre de la Convention et à son application .....	5
A. Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités .....	5
B. Comité d'application .....	6
C. Établissement des rapports au titre de la Convention .....	6
D. Élaboration d'un concept en vue d'une troisième évaluation globale.....	7
V. Recensement, évaluation et diffusion des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières .....	9
VI. Les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières.....	10
VII. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières .....	11
VIII. Ouverture de la Convention, promotion et partenariats.....	12



A.	Favoriser l'adhésion en faisant connaître la Convention et en développant les capacités de mise en œuvre de ses dispositions .....	12
B.	Coopération avec les partenaires .....	13
C.	Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial.....	14
IX.	Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales .....	16
X.	Centre international d'évaluation de l'eau .....	16
XI.	L'eau et les accidents industriels.....	17
XII.	Programme de travail en cours pour 2016-2018 .....	17
XIII.	Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail .....	17

## I. Introduction

1. La onzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a eu lieu au Palais des Nations, à Genève (Suisse), les 18 et 19 octobre 2016. Toute la documentation se rapportant à la réunion peut être consultée sur le site Web de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe (CEE)<sup>1</sup>.

### A. Participation

2. Les délégations des pays ci-après ont participé à cette onzième réunion : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Estonie, État de Palestine, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Honduras, Hongrie, Iraq, Italie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Mauritanie, Mongolie, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Serbie, Somalie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Tunisie, Turquie, Ukraine et Viet Nam.

3. L'Union européenne était aussi représentée.

4. Ont également participé à cette réunion des représentants des organisations internationales et régionales suivantes : Autorité du bassin de la Volta ; Autorité du bassin du Niger ; Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; Centre d'information scientifique de la Commission inter-États d'Asie centrale pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau ; Centre d'information scientifique de la Commission inter-États sur le développement durable ; Communauté économique des États de l'Afrique centrale ; Communauté économique des États de l'Ouest ; Conseil des ministres africains responsables de l'eau ; Institut pour l'éducation relative à l'eau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW:LEARN) du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) ; ONU-Eau ; Organisation des États américains ; Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; Partenariat mondial pour l'eau ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et Union pour la Méditerranée.

5. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions scientifiques ci-après étaient présents : Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie ; Croix-Verte internationale ; Fonds mondial pour la nature ; fonds public « Water Initiatives Centre » ; Global Institute for Water, Environment and Health ; Institut international de l'eau de Stockholm ; International Committee for Rehabilitation Aid to Afghanistan ; Swiss Institute for Water Law and Climate Change ; Université de Genève/ Pôle eau WaterLex de Genève ; et Zoï Environment Network.

### B. Questions d'organisation

6. La réunion a été ouverte par le Directeur adjoint de la Division de l'environnement de la CEE. Le Groupe de travail a ensuite réélu M<sup>me</sup> Heide Jekel (Allemagne) et M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande) à la coprésidence pour la période intersessions 2016-2018, avant d'adopter son ordre du jour, tel qu'il a été publié sous la cote ECE/MP.WAT/WG.1/2016/1, ainsi que le rapport de sa dixième réunion (Genève, 24 et 25 juin 2015), publié sous la cote ECE/MP.WAT/WG.1/2015/2.

<sup>1</sup> Voir [www.unece.org/index.php?id=41733#/](http://www.unece.org/index.php?id=41733#/).

7. Le Groupe de travail a tenu une séance spéciale pour célébrer à la fois le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention en 2016 et l'ouverture de la Convention à l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016. Il a par ailleurs examiné la mise en œuvre du programme de travail pour 2016-2018 (ECE/MP.WAT/49/Add.1).

## **II. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs**

8. Le secrétariat a informé les participants de l'état des ratifications de la Convention, rappelant que les amendements aux articles 25 et 26 visant à ouvrir cette dernière à l'adhésion des pays non membres de la CEE, entrés en vigueur le 6 février 2013, étaient devenus opérationnels le 1<sup>er</sup> mars 2016 avec la récente ratification par l'Ukraine, la Convention devenant de fait un cadre universel pour la coopération relative aux eaux transfrontières.

## **III. Séance spéciale consacrée au vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et à son ouverture à l'adhésion universelle**

9. Les Coprésidentes du Groupe de travail et le Président de la Réunion des Parties à la Convention ont ouvert la séance spéciale. Il a été rappelé que la Convention était entrée en vigueur le 6 octobre 1996. Au cours des vingt dernières années, elle avait prouvé son utilité sur le terrain pour ce qui est du renforcement de la coopération relative aux eaux transfrontières, de l'aide à l'élaboration d'accords et de la création et du renforcement d'institutions communes. De plus, elle avait servi d'instance intergouvernementale pour le renforcement et l'amélioration progressifs de la coopération relative aux eaux transfrontières. Le cadre institutionnel de la Convention avait aidé les États, qu'ils soient Parties ou non, à mettre celle-ci en œuvre, en facilitant le partage de données d'expériences, l'élaboration d'outils et l'apport d'une assistance mutuelle, tout en s'adaptant constamment à l'évolution des besoins des pays.

10. Il a été noté qu'à la suite de l'ouverture de la Convention au niveau mondial, plusieurs États non membres de la CEE avaient déjà engagé le processus d'adhésion. Cette ouverture mondiale offrait de nombreuses perspectives aux Parties existantes ou potentielles et aux autres acteurs intervenant dans l'appui à la coopération relative aux eaux transfrontières. En même temps, un certain nombre de défis devaient être relevés afin que la Convention soit la plus efficace possible au niveau mondial. À cet égard, les points de vue des pays n'appartenant pas à la région de la CEE seraient essentiels pour orienter et organiser les travaux à venir au titre de la Convention.

11. Les Parties et les non-Parties appartenant ou non à la région de la CEE et les organisations internationales et non gouvernementales ont ensuite présenté brièvement leur expérience de la mise en œuvre ou du soutien de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que leurs attentes. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Allemagne, Autriche, Bélarus, Fédération de Russie, Pays-Bas, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal et Tchéquie. Les orateurs ont souligné que la Convention avait apporté à leurs pays des avantages concrets sur le plan de l'amélioration de leur coopération relative aux eaux transfrontières, notamment par l'échange de données d'expérience dans le cadre institutionnel de la Convention, y compris sur des sujets nouveaux comme l'évolution du climat. Ils ont estimé par ailleurs qu'en s'ouvrant à l'échelle mondiale, la Convention gagnerait encore en pertinence et en utilité. Ils se sont dits prêts à partager mondialement leurs données d'expérience.

12. Les représentants du Kenya, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, de la Somalie et du Tchad ont fait part de l'intérêt que leurs pays portaient à la Convention, et éventuellement à l'adhésion à celle-ci. Ils ont souligné que la Convention aiderait leurs

pays à améliorer encore la coopération transfrontière avec leurs voisins, à coopérer dans le domaine des eaux souterraines transfrontières et à renforcer les mesures nationales de gestion et de protection de l'eau. Le représentant de la Gambie a fait savoir au Groupe de travail que son pays avait presque achevé la ratification de la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau).

13. Le représentant de l'Union pour la Méditerranée a informé le Groupe de travail qu'une réunion ministérielle sur l'eau aurait lieu en avril 2017, au cours de laquelle un nouveau programme concernant l'eau serait entériné par une déclaration ministérielle. Il a invité le secrétariat à contribuer à ce processus.

14. Un représentant de la Turquie a informé le Groupe de travail au sujet de l'harmonisation en cours de la législation nationale sur l'eau avec les directives pertinentes de l'Union européenne. En outre, des conseils de gestion des bassins avaient été créés et plusieurs réunions sur la coopération transfrontières avaient été organisées avec la Bulgarie.

15. Le Groupe de travail :

a) A remercié les représentants des Parties et des non-Parties qui ont présenté des témoignages pendant la session ;

b) A souligné les progrès de la coopération relative aux eaux transfrontières dont la Convention avait été l'élément moteur, y compris : la signature d'accords et la création d'organes communs ; le renforcement de la coopération en matière de suivi et d'évaluation ; la protection des ressources en eau ; l'élaboration de plans de gestion intégrée des ressources en eau – tant au niveau national que transfrontière ; la réduction des risques d'inondation dans les bassins transfrontières ; et la coopération dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ;

c) A réaffirmé les nombreux avantages découlant de l'ouverture de la Convention sur le plan du renforcement de la coopération relative aux eaux transfrontières : l'élargissement des échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques et le renforcement du soutien politique à la coopération, entre autres ;

d) A encouragé les Parties et les non-Parties à utiliser au mieux la Convention, son cadre et ses outils afin de renforcer encore la coopération transfrontière sur le terrain ;

e) A décidé d'organiser dans le cadre de sa prochaine réunion une session thématique spéciale sur les progrès concernant la coopération mondiale dans le domaine des eaux transfrontières.

## **IV. Appui à la mise en œuvre de la Convention et à son application**

### **A. Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités**

16. Le Conseiller régional de la CEE pour l'environnement a informé le Groupe de travail au sujet des expériences et des progrès réalisés dans le cadre de différents projets d'appui à la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. Il a souligné que bien qu'il représente une tendance importante et positive des projets, l'élargissement de la coopération relative aux eaux transfrontières à d'autres secteurs, comme l'énergie hydraulique, exige aussi beaucoup de temps et d'importants efforts politiques supplémentaires.

17. Les participants ont accueilli favorablement le rapport, ont souligné que le développement de la coopération était un processus à long terme et sont convenus qu'il était nécessaire d'étendre la coopération relative aux eaux transfrontières à d'autres secteurs pertinents. En réponse à une demande d'activités similaires hors de la région de la CEE, le secrétariat a expliqué que le mandat du Conseiller régional de la CEE était limité à l'appui à la mise en œuvre de la Convention dans la région de la CEE. Cependant, dans d'autres

domaines du programme de travail de la Convention, le secrétariat de la CEE s'occupait déjà, en étroite partenariat, d'appuyer la coopération transfrontière dans un certain nombre de bassins extérieurs à la région de la CEE. Or, il avait des capacités limitées, ce qui rendait fondamental le rôle des partenaires, notamment celui des partenaires régionaux.

## B. Comité d'application

18. Un représentant du Comité d'application a informé le Groupe de travail des résultats de la sixième réunion du Comité (Genève, 3 et 4 mai 2016) et des projets d'avenir du Comité, notamment en rapport avec l'ouverture de la Convention au niveau mondial. En particulier, il a annoncé que le Bureau avait confié au Comité une nouvelle tâche : appuyer le secrétariat pour répondre aux demandes d'information des futurs nouveaux États parties, y compris les États n'appartenant pas à la région de la CEE. Les pays étaient encouragés à faire appel au Comité d'application, qui pouvait leur apporter une aide précieuse.

## C. Établissement des rapports au titre de la Convention

19. À sa septième session (Budapest, 17-19 novembre 2015), la Réunion des Parties a adopté la décision VII/2 (voir ECE/MP.WAT/49/Add.2), qui instaurait un mécanisme d'établissement de rapports au titre de la Convention, en commençant en 2016-2017 par un exercice pilote afin d'éprouver le modèle préliminaire. Sur la base des rapports présentés, le secrétariat établirait un rapport de synthèse donnant une vue d'ensemble de l'application de la Convention et des progrès de la coopération relative aux eaux transfrontières.

20. Un représentant d'ONU-Eau a rendu compte du processus de définition, d'essai et de mise au point de méthodes concernant les indicateurs mondiaux liés à l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que de l'Initiative de surveillance intégrée (GEMI) dans le cadre de laquelle un recueil de données de base serait effectué en 2017 auprès de 60 pays.

21. En ce qui concerne la cible 6.5 des objectifs de développement durable portant sur la gestion intégrée des ressources en eau et la coopération transfrontière, le secrétariat a expliqué qu'afin de mesurer les progrès accomplis, la Commission de statistique de l'ONU avait adopté l'indicateur 6.5.2 en mars 2016. Cet indicateur était défini comme étant la « proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel ». La CEE et l'UNESCO avaient dirigé les travaux visant à élaborer la méthode par étapes permettant de calculer l'indicateur 6.5.2<sup>2</sup> et elles avaient été proposées comme « organismes dépositaires » pour cet indicateur.

22. Le secrétariat a ensuite présenté la proposition du Bureau visant à regrouper la présentation de rapports au titre de la Convention et au sujet de l'indicateur 6.5.2 et à envoyer un seul formulaire afin d'assurer des synergies.

23. Plusieurs représentants ont posé des questions au sujet du processus d'élaboration des indicateurs et au sujet de l'indicateur 6.5.2 en particulier. En réponse à une question sur la manière de définir le caractère opérationnel des arrangements de coopération transfrontière, notamment la fréquence des réunions, le secrétariat a expliqué que l'organe commun ou ses organes subsidiaires devaient se réunir au moins une fois par an. Répondant à une autre question, il a indiqué que l'expression « arrangements de coopération » recouvrait tous types de traités, conventions, mémorandums d'accord et accords garantissant une coopération officielle dans le domaine des eaux transfrontières. S'agissant de l'établissement de rapports sur les sous-bassins, le secrétariat a fait référence à la méthode par étapes mise au point pour rendre compte de l'indicateur 6.5.2 et a indiqué que des rapports pourraient aussi être établis sur ces sous-bassins, mais que les pays devraient s'assurer qu'aucune redondance ne fausse le calcul des indicateurs.

<sup>2</sup> Un guide pour le suivi intégré et la méthode par étapes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unwater.org/publications/step-step-methodology-monitoring-transboundary-cooperation-6-5-2>.

24. Dans l'ensemble, les délégations ont appuyé le regroupement de la présentation de rapports au titre de la Convention et au sujet de l'indicateur 6.5.2 en raison de l'importance de fonder l'indicateur 6.5.2 sur des chiffres détaillés. Il a en outre été convenu que toute question peu claire et ouverte pourrait être examinée dans le cadre de la révision éventuelle du modèle de présentation des rapports, prévue en automne 2017 après la phase pilote d'établissement des rapports. Certains pays, comme l'Allemagne, ont offert un soutien financier pour préparer le rapport de synthèse sur l'application de la Convention.

25. Plusieurs organisations ont présenté leurs activités dans le domaine de l'établissement de rapports. Par exemple, la représentante du Partenariat mondial pour l'eau a indiqué que cette organisation élaborait actuellement un document de base sur l'indicateur 6.5.2 et éprouvait la méthode au Bangladesh, à El Salvador et en Ouganda. Par ailleurs, la nécessité de coopérer dans le domaine du renforcement des capacités concernant l'indicateur 6.5.2 avec des organisations régionales, comme le Conseil des ministres africains responsables de l'eau et le Partenariat mondial pour l'eau, a été soulignée.

26. Le Groupe de travail :

a) A décidé de faire rapport conformément au modèle de présentation révisé comprenant une section sur l'indicateur 6.5.2 afin de contribuer en même temps au suivi de cet indicateur ;

b) A encouragé toutes les Parties et toutes les non-Parties à participer à l'exercice pilote d'établissement des rapports et à remettre les formulaires remplis au secrétariat au plus tard le 31 mars 2017<sup>3</sup> afin de ménager suffisamment de temps pour analyser les réponses et réviser finalement le modèle de présentation des rapports, le cas échéant, avant la huitième session de la Réunion des Parties, en 2018 ;

c) A chargé le Bureau d'aider le secrétariat à analyser les rapports présentés en vue de déterminer si le modèle de présentation devait être révisé, et de faire rapport à sa prochaine réunion ;

d) A demandé au secrétariat de tracer les grandes lignes du projet de rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans l'application de la Convention, ainsi que d'ébaucher, en coopération avec l'UNESCO et en tenant compte de l'indicateur 6.5.2, un rapport mondial sur les progrès accomplis dans le domaine de la coopération relative aux eaux transfrontières ;

e) A invité les donateurs à envisager de fournir des ressources financières pour l'établissement des rapports susmentionnés, ainsi que pour l'utilisation d'outils de gestion de l'information pour affiner les données et créer un cadre d'établissement de rapports en ligne.

## D. Élaboration d'un concept en vue d'une troisième évaluation globale

27. Dans le cadre de la Convention, deux évaluations globales de l'état des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières des parties européenne et asiatique de la région de la CEE ont été réalisées et publiées en 2007 et 2011<sup>4</sup>. À sa septième session, la Réunion des Parties avait chargé le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de faire une proposition concernant une troisième évaluation globale, qui précise notamment la portée géographique et thématique (en tenant compte de l'ouverture de la Convention au niveau mondial), les modalités et les partenaires d'exécution, les options de financement et les liens avec d'autres processus en cours comme l'établissement de rapports au titre de la Convention ou le Programme d'évaluation des eaux transfrontières.

<sup>3</sup> Après la réunion et en raison de nouveaux retards dans le processus, la date limite a été modifiée et fixée au 15 mai pour les Parties et au 15 juin pour les non-Parties.

<sup>4</sup> *Our Waters : Joining Hands Across Borders – First Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.07.II.E.19), disponible à l'adresse <http://www.unece.org/env/water/publications/pub76.html> ; et *Second Assessment of Transboundary Rivers, Lakes and Groundwaters* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.11.II.E.15), disponible à l'adresse <http://www.unece.org/?id=26343>.

28. Le Groupe de travail a été informé des projets liés à l'élaboration de cette proposition. À propos de la valeur d'une évaluation globale, la Coprésidente finlandaise a fait observer qu'un tel exercice amènerait les Parties, les non-Parties, les futures Parties potentielles et les autres à examiner les nouveaux problèmes et les réponses possibles, aidant ainsi à mettre en pratique la stratégie d'ouverture de la Convention. Son caractère transfrontière et sa nature participative intergouvernementale distinguerait l'initiative de troisième évaluation des autres évaluations. La Coprésidente a proposé que cette troisième évaluation globale concerne des bassins choisis et se portant volontaires situés dans la région de la CEE et au-delà. Un groupe d'experts pourrait être créé pour travailler sur le concept et recenser les liens avec d'autres processus. Ce groupe d'experts devrait avoir une composition représentative et comprendre les Parties et les non-Parties de toutes les sous-régions de la CEE, ainsi que les pays n'appartenant pas à la région de la CEE, les organismes de bassin, les organisations régionales et les principaux partenaires ayant des activités d'évaluation des eaux.

29. Le représentant de l'Azerbaïdjan a fait observer que depuis la deuxième évaluation, nombre de nouvelles données avaient été recueillies avec l'aide des donateurs, et il a mentionné que le bassin ou l'un des sous-bassins de la Koura pourrait être un bon exemple potentiel d'inclusion dans la troisième évaluation, grâce notamment à la mise en place d'une surveillance chimique et biologique et d'un contrôle d'enquête.

30. Le représentant de Zoï Environment Network a offert de collaborer au processus d'évaluation, encourageant les participants à prévoir d'intégrer les résultats tels que cartes et graphiques dans le processus et à rechercher des synergies avec le prochain cycle d'établissement de rapports de l'Union européenne. Il a proposé comme objectif de renforcer les processus de surveillance au niveau national et a jugé important par conséquent de mettre en place une coopération avec le Système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement et de prendre d'autres mesures pour développer et renforcer les compétences en matière de données et de suivi au niveau national.

31. Un représentant du PNUE s'est déclaré disposé à participer au groupe d'experts, soulignant en particulier qu'un inventaire initial des bassins transfrontières mondiaux (y compris les lacs et les eaux souterraines), qui devrait constituer une base utile pour la troisième évaluation, avait été réalisé dans le cadre du Programme d'évaluation des eaux transfrontières, financé par le FEM. Il a en outre recommandé de lier l'évaluation au cycle des rapports sur l'avenir de l'environnement mondial.

32. La représentante de la Finlande a souligné la nécessité de compléter le nouveau mécanisme d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau par une sorte d'évaluation de l'état des eaux, que la troisième évaluation pourrait constituer, mais aussi d'éviter tout double emploi avec d'autres évaluations et de faire preuve de souplesse en ce qui concerne le rôle des non-Parties.

33. La représentante de la Suède a proposé d'inclure les informations tirées de l'exercice d'établissement de rapports dans la troisième évaluation. S'il était assurément important de mettre en évidence les réalisations, le caractère global de l'évaluation avait aussi une certaine valeur.

34. Le Groupe de travail :

a) A décidé de créer un groupe d'experts restreint chargé d'élaborer une proposition pour la troisième évaluation globale, y compris sur les questions de portée, de méthodologie, de partenariat et de besoins de financement, pour examen à sa prochaine réunion ;

b) A invité les donateurs à envisager de fournir des ressources financières pour la mise au point de la troisième évaluation globale.



## V. Recensement, évaluation et diffusion des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières

35. Un représentant de l'Estonie, l'une des Parties chefs de file pour le domaine de programme 2 concernant le recensement, l'évaluation et la diffusion des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières, a présenté le contenu du document intitulé *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : Identification, évaluation et communication* (ECE/MP.WAT/47)<sup>5</sup> (Note d'orientation), adopté à la septième session de la Réunion des Parties, ainsi que les derniers développements concernant ce document. Le but de cette publication était d'aider les gouvernements et les autres acteurs à concrétiser les avantages potentiels de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Dans cette perspective, il a souligné qu'il était important de fournir des arguments factuels en faveur de l'établissement ou du renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, mais aussi de mobiliser des ressources pour financer cette coopération.

36. La représentante de la Serbie, l'une des Parties chefs de file pour ce domaine d'activité, a décrit les exercices de simulation d'une évaluation des avantages, réalisés dans le cadre d'ateliers nationaux et régionaux sur la Convention sur l'eau (Tunis, 21 et 22 septembre 2016 ; et Campeche (Mexique), 3 et 4 octobre 2016), qui s'étaient révélés utiles pour améliorer la compréhension des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières et, indirectement, les avantages de l'adhésion à la Convention sur l'eau.

37. Le Groupe de travail a été informé au sujet de l'application en cours et prévue de la Note d'orientation dans un certain nombre de bassins dans le cadre de la Convention. Dans le bassin de la Drina, un recensement des avantages d'éventuelles solutions des interactions avait lieu grâce à des fonds apportés par l'Italie. Dans le bassin Okavango-Cubango, un exercice d'évaluation des avantages était en cours, en coopération avec la Banque mondiale, et il s'était déjà révélé utile pour conforter les pays riverains dans leur volonté d'investir dans une coopération accrue. Dans la région de l'IGAD, grâce à une contribution financière des États-Unis d'Amérique, un exercice d'évaluation des avantages serait mené à bien dans l'un des bassins de la région, en coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, un exercice d'évaluation des avantages était prévu, grâce à une contribution de la Suède.

38. Un représentant de l'IGAD a souligné l'utilité de la Note d'orientation pour soutenir la coopération concernant les eaux transfrontières et a exprimé l'espoir que l'exercice d'évaluation des avantages prévu favorise les négociations en cours au sujet d'un protocole régional sur les ressources en eau partagées dans la région de l'IGAD. Un représentant de la Fédération de Russie a mentionné la nécessité, pour mettre en lumière les avantages que présente la mise en œuvre de la Convention sur l'eau, de renforcer les activités axées sur les avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières.

39. Le Groupe de travail :

- a) S'est félicité des progrès accomplis jusqu'alors dans l'application de la Note d'orientation ;
- b) A encouragé les autres bassins et partenaires intéressés à envisager aussi d'appliquer et d'utiliser la Note d'orientation ;
- c) A décidé d'organiser un atelier mondial pour échanger des données d'expérience sur le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières en février 2018.

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse [www.unece.org/index.php?id=41340&L=0](http://www.unece.org/index.php?id=41340&L=0).

## VI. Les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

40. Le Président de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes a rappelé qu'à sa septième session, la Réunion des Parties avait adopté la méthodologie relative à l'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, élaborée pendant la période triennale 2013-2015<sup>6</sup>, en avait encouragé l'utilisation et avait décidé de procéder à d'autres évaluations de ces interactions et d'en faire connaître les conclusions et les solutions retenues. Les activités récentes dans ce domaine ont consisté, par exemple, à faire connaître les conclusions de ces évaluations à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), à poursuivre l'évaluation concernant le bassin de la Drina, à préparer une évaluation du système aquifère du nord-ouest du Sahara et à finaliser les rapports techniques concernant les évaluations des bassins de l'Alazani/Ganykh, de la Save et du Syr-Daria. En particulier, le Président a constaté avec satisfaction un accroissement de la participation du secteur de l'énergie aux travaux sur les interactions.

41. Plusieurs participants ont pris acte des problèmes que posait la méthode des interactions, mais en ont aussi reconnu la valeur potentielle. La représentante de la Serbie a annoncé qu'un projet de proposition était à l'étude et a espéré qu'un financement serait accordé afin que les travaux sur les interactions dans le bassin de la Drina puissent se poursuivre en s'inspirant de l'évaluation des interactions dans le bassin de la Save.

42. S'appuyant sur l'évaluation du bassin du Syr Daria, un représentant du Kirghizistan a souligné que la construction de nouveaux réservoirs sur le Naryn permettrait de mieux tenir compte des besoins pendant la période de végétation, alors qu'actuellement le plus grand réservoir, Toktogul, avait un mode de fonctionnement privilégiant la production d'énergie. Le changement climatique était un problème supplémentaire, en particulier son incidence sur la fonte des glaciers, qui pouvait avoir des répercussions sur les disponibilités en eau. Néanmoins, le Kirghizistan s'efforçait de mettre en œuvre les solutions proposées.

43. Un représentant du Kazakhstan a noté que la méthode des interactions pouvait être appliquée plus facilement au niveau national. Sur l'Irtych, le Kazakhstan s'efforçait, en exploitant ses centrales hydroélectriques, de tenir compte des besoins environnementaux. Il était intéressé par l'application de la méthode des interactions au bassin de l'Oural, où une coopération avec la Fédération de Russie était en cours.

44. Le Président de l'Équipe spéciale a en outre présenté des projets concernant l'atelier visant à faire le point au niveau mondial sur l'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (Genève (Suisse), 6 et 7 décembre 2016) et a appelé à une large participation.

45. Le Groupe de travail a ensuite examiné comment mener à bien la deuxième activité du domaine de programme, à savoir le recueil de bonnes pratiques et d'exemples de répartition et de partage de l'eau et de mutualisation de ses bienfaits. Un représentant de la Finlande a brièvement décrit le processus proposé pour cet exercice, qui consistait notamment à recenser les cas de répartition de l'eau au niveau transfrontière et à organiser un atelier mondial les 17 et 18 octobre 2017.

46. Le représentant de l'Azerbaïdjan s'est dit intéressé par les travaux sur la répartition de l'eau, s'agissant à la fois des eaux de surface et des eaux souterraines, et désireux de coopérer. Le représentant de l'IGAD a aussi fait part de l'intérêt de l'Autorité pour la question et pour les enseignements à tirer des bonnes pratiques qui seraient partagées lors de cet atelier.

<sup>6</sup> *Concilier les utilisations des ressources dans les bassins transfrontières : évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes* (ECE/MP.WAT/46). Disponible à l'adresse [www.unece.org/index.php?id=41427&L=0](http://www.unece.org/index.php?id=41427&L=0).

47. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité des progrès accomplis pour appliquer la méthode des interactions dans de nouveaux bassins et a invité les représentants de ces bassins à faire rapport à sa prochaine réunion ;

b) A encouragé les autres bassins à envisager d'utiliser la méthode et à entrer officiellement en relation avec le secrétariat à cet égard ;

c) S'est félicité de la participation d'autres secteurs, en particulier le secteur de l'énergie, et a encouragé ces autres secteurs à utiliser aussi la méthode, le cas échéant ;

d) A approuvé la proposition de calendrier pour l'organisation de l'atelier sur la répartition de l'eau et a encouragé les pays à faire part de leurs bonnes pratiques.

## **VII. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières**

48. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat ont informé les participants des résultats de l'atelier sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (Genève, 13 et 14 septembre 2016), organisé en coopération avec l'Alliance pour l'adaptation mondiale de l'eau (AGWA), le projet International Waters Learning Exchange and Resource Network (IW:LEARN) du FEM, le Réseau international des organismes de bassin, l'Union internationale pour la conservation de la nature, la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale. Ils ont en outre présenté les résultats de la huitième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 15 septembre 2016). L'Équipe spéciale avait décidé d'élaborer, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, un guide sur la gestion des bassins fluviaux et la coopération relative aux eaux transfrontières, intitulé « Des paroles à l'action ». Les Coprésidents ont aussi présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets pilotes et autres activités entrant dans le cadre du réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Enfin, ils ont proposé que le Groupe de travail adopte la stratégie pour les futurs travaux sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (ECE/MP.WAT/2015/4), soulignant que la mise en œuvre de cette stratégie avait déjà commencé.

49. Au cours des débats, le Groupe de travail s'est félicité de la nouvelle orientation sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et de la coopération avec la Banque mondiale et les banques régionales sur ce sujet. Dans ce contexte, la représentante de l'Allemagne a fait observer que la Commission internationale pour la protection du Danube travaillait sur une révision de sa stratégie d'adaptation. Un représentant du Tadjikistan a rendu compte de plusieurs projets nationaux et régionaux sur les changements climatiques, mettant aussi en lumière la dimension économique de l'adaptation de la gestion de l'eau à l'évolution du climat. La représentante du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États d'Asie centrale pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau a informé le Groupe de travail qu'un projet sur l'adaptation aux changements climatiques et les incertitudes liées à ces changements, financé par la Swiss Development Cooperation et consistant, entre autres, en une modélisation conjointe combinée avec une analyse juridique, était actuellement mis en œuvre pour le bassin du Syr Daria.

50. Le Groupe de travail :

a) A adopté le projet de stratégie pour les futurs travaux sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, qui avait été entrepris en application de la Convention sur l'eau, publié sous la cote ECE/MP.WAT/2015/4 et présenté à la septième session de la Réunion des Parties ;

b) S'est félicité des résultats de l'atelier sur le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (Genève, 13 et 14 septembre 2016) et a reconnu que ce sujet était une priorité des travaux prévus par l'Équipe spéciale

de l'eau et du climat pendant la période 2016-2018, compte tenu également des résultats de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Paris, 30 novembre-12 décembre 2015) ;

c) A approuvé la proposition d'élaborer, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, un guide sur la gestion des bassins fluviaux et la coopération relative aux eaux transfrontières, qui aurait pour titre « Des paroles à l'action », et a chargé un groupe de rédaction relevant de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, dirigé par les Pays-Bas, d'élaborer un projet et de faire rapport à ce sujet à sa prochaine réunion.

## VIII. Ouverture de la Convention, promotion et partenariats

### A. Favoriser l'adhésion en faisant connaître la Convention et en développant les capacités de mise en œuvre de ses dispositions

51. Le Groupe de travail a été informé au sujet des ateliers nationaux sur la Convention sur l'eau organisés à la demande de pays n'appartenant pas à la région de la CEE intéressés par l'adhésion à la Convention, à savoir l'Iraq (Amman, 10 et 11 janvier 2016) et la Tunisie (Tunis, 21 et 22 septembre 2016), ainsi qu'au sujet d'autres activités menées aux niveaux régional et mondial pour renforcer les capacités et la sensibilisation en ce qui concerne la Convention.

52. Le représentant de l'Iraq a dit que son pays étudiait encore, au sein du comité national créé à cette fin, l'éventualité d'une adhésion. À la suite de l'atelier national d'Amman, plusieurs réunions du comité avaient eu lieu, mais des questions étaient encore posées par d'autres ministères. Une décision serait bientôt prise par le Conseil des ministres.

53. Le représentant de la Tunisie a affirmé que l'atelier national avait permis d'éclaircir de nombreuses questions et que son pays se préparait maintenant à adhérer en étudiant si une quelconque modification de la législation nationale était nécessaire et en préparant la loi de ratification.

54. La représentante du Honduras a rendu compte des résultats de l'atelier régional sur les principes généraux de la coopération relative aux eaux transfrontières, y compris la Convention sur l'eau, organisé pour les pays d'Amérique latine par la CEE, la Commission économique pour l'Amérique latine, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Fonds mondial pour la nature et d'autres partenaires les 3 et 4 octobre 2016 à Campeche (Mexique). Cet atelier avait mis en lumière la valeur ajoutée qu'apporte la Convention, mais aussi les obstacles à sa ratification dans la région de l'Amérique latine, comme la méconnaissance de la Convention, un manque de volonté et de confiance politiques et une crainte diffuse de perte de souveraineté. L'intervenante a affirmé cependant que la Convention pouvait aider le Honduras dans sa coopération avec les pays voisins.

55. Le représentant de la Suisse a suggéré d'établir une liste de questions et réponses sur la Convention sur l'eau à l'intention, en particulier, des pays n'appartenant pas à la région de la CEE intéressés par la Convention, et a proposé que ces pays puissent aussi inciter leurs voisins à assister aux réunions organisées au titre de la Convention. Certains représentants ont offert de soutenir les activités relatives à l'ouverture de la Convention au niveau mondial ; le représentant du Portugal, par exemple, s'est dit prêt à partager des données d'expérience sur la coopération avec l'Espagne dans le domaine des eaux transfrontières.

56. Le représentant de la Turquie a informé le Groupe de travail qu'une réunion sur la coopération transfrontière avec l'Iraq, au cours de laquelle des sujets comme l'échange de données avaient été examinés, avait eu lieu en août 2016. Le représentant de l'État de Palestine s'est dit intéressé par la Convention et a regretté que son pays ne puisse pas y adhérer.

57. Le représentant du Tchad a fait observer que son pays avait engagé le processus d'adhésion en informant sur la Convention les responsables concernés des différents ministères, y compris le Ministère des affaires étrangères, les membres du Parlement et les chercheurs. Un atelier national et une réunion nationale préparatoire étaient prévus début 2017. Il a été souhaité que l'adhésion améliore en outre la coopération dans le bassin du lac Tchad. La représentante du Viet Nam a dit que son pays avait commencé à recueillir des informations sur la Convention et à prendre l'avis des acteurs concernés. Elle a en outre demandé une aide en matière de renforcement des capacités. La représentante de la Côte d'Ivoire a réitéré la demande d'aide adressée par son pays au secrétariat concernant un éventuel processus d'adhésion.

58. Les représentants de l'Équateur et de la Colombie ont informé le Groupe de travail que leurs pays avaient aussi engagé un débat national sur la Convention sur l'eau et s'étaient efforcés en outre d'améliorer la coopération avec les pays voisins, y compris le Pérou, dans le domaine des eaux transfrontières. Ils ont demandé au secrétariat de les aider au fil de ces processus.

## B. Coopération avec les partenaires

59. Il a été rappelé qu'à sa septième session, par la décision VII/4, la Réunion des Parties avait souligné l'importance des partenariats avec les organisations internationales, en particulier les commissions régionales et les autres membres d'ONU-Eau, les institutions financières, les organes communs, les ONG, les universitaires et les entreprises pour renforcer la coopération concernant les eaux transfrontières, appuyer la mise en œuvre de la Convention sur le terrain et assurer l'exécution de son programme de travail. Elle avait décidé de poursuivre et de renforcer encore la coopération avec les partenaires existants et de chercher à nouer de nouveaux partenariats, en particulier dans le contexte de l'extension du champ d'application de la Convention à l'échelle mondiale, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres engagements mondiaux.

60. La représentante du Partenariat mondial pour l'eau a formulé une offre de coopération future entre le Partenariat et la Convention dans un certain nombre de domaines du programme de travail de la Convention, y compris les avantages de la coopération, les évaluations des interactions, l'adaptation aux changements climatiques et l'ouverture de la Convention au niveau mondial. Le Partenariat mondial pour l'eau avait traduit la *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : Identification, évaluation et communication* (ECE/MP.WAT/47) en chinois et ce document serait présenté lors d'un prochain atelier national sur le droit international de l'eau à Xiamen (Chine). En ce qui concerne les possibilités de coopération future, l'intervenante a proposé d'éventuelles évaluations des interactions dans les bassins du Mékrou et des lacs du Bugesera en Afrique, la prochaine formation au droit international de l'eau organisée par le Partenariat mondial pour l'eau et ses partenaires en Ouganda en juin 2017 et une coopération sur le suivi de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable. Enfin, elle s'est déclarée disposée à formaliser la coopération entre la CEE et le Partenariat mondial pour l'eau en signant un mémorandum d'accord.

61. Un représentant de l'Université de Genève a présenté une offre de coopération dans le domaine de la diffusion de l'information et du renforcement des capacités en ce qui concerne la Convention sur l'eau et dans l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la Convention à l'échelle mondiale. La représentante du Fonds mondial pour la nature a fait état de projets de coopération entre la CEE, le Partenariat mondial pour l'eau et l'Union internationale pour la conservation de la nature, s'agissant par exemple de la création d'un portail Web sur les deux conventions mondiales sur l'eau et de la constitution d'une base de données recensant des experts juridiques qui seraient en mesure de renforcer les capacités et de promouvoir les conventions.

62. Le représentant de l'Organisation des États américains a lui aussi exprimé l'espoir que se renforce la coopération avec la Convention sur l'eau et a offert un soutien concernant l'adhésion des pays d'Amérique latine. Le représentant du Conseil des ministres africains responsables de l'eau a signalé des possibilités de coopération future en ce qui

concerne la Semaine africaine de l'eau et dans le domaine de la surveillance et du suivi des eaux transfrontières. Il a fait savoir que le Conseil avait créé, en coopération avec le Centre collaborateur du PNUE sur l'eau et l'environnement, une plateforme en ligne où tous les pays africains ont été invités à publier des indicateurs mondiaux et régionaux concernant l'eau, y compris ceux de l'objectif de développement durable 6.

63. Enfin, le Groupe de travail a été informé au sujet de l'avancement des préparatifs de la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 14-16 novembre 2016), du projet de programme de travail pour 2017-2019 au titre du Protocole et des options concernant le renforcement de la coopération entre la Convention et le Protocole, s'agissant par exemple des activités relatives à l'adaptation aux changements climatiques. À cet égard, un atelier sur la pénurie d'eau organisé conjointement par la Convention et le Protocole était prévu en 2017.

64. Enfin, le représentant de la Turquie a invité tous les participants au quatrième Forum international d'Istanbul sur l'eau, qui devait se tenir les 10 et 11 mai 2017. Le Forum aurait pour thème l'eau et la paix et comprendrait en outre une exposition.

### C. Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial

65. Il a été rappelé qu'à sa septième session, par sa décision VII/3 sur l'établissement d'un cadre pour la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial, la Réunion des Parties avait chargé le Bureau et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau d'élaborer une stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial, qui porte notamment sur la relation avec la Convention sur les cours d'eau et le rôle des principaux partenaires, aux fins d'adoption à sa prochaine session.

66. À cet égard, un projet de document de synthèse sur la stratégie, préparé par le Bureau avec l'appui du secrétariat sous la forme d'un document de séance informel (WG.1/2016/INF.2), a été présenté au Groupe de travail. Les participants ont ensuite examiné en petits groupes les projets d'éléments de la stratégie et les activités concrètes à entreprendre. Un certain nombre de propositions ont été faites sur les objectifs stratégiques énoncés dans la section 5 du document de synthèse, comme indiqué ci-après.

67. Les propositions concernant une sensibilisation et un soutien politique accrus à la Convention (objectif stratégique 1) ont été notamment d'informer sur la Convention les pays voisins non parties, de s'employer avec des organisations régionales et autres à promouvoir la Convention et de concrétiser des idées pratiques, comme l'envoi d'une lettre à tous les États Membres de l'ONU au sujet de l'anniversaire et des réalisations de la Convention. Il a aussi été proposé, entre autres choses, de collaborer avec le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau pour promouvoir la Convention, d'instaurer un dialogue avec les parlementaires ou d'organiser une réunion sur la Convention à l'occasion de la Journée annuelle des traités des Nations Unies, célébrée pendant l'Assemblée générale à New York, ou d'autres réunions visant à mieux informer et impliquer davantage les ministres des affaires étrangères en ce qui concerne la Convention.

68. S'agissant de la documentation, il a été proposé d'élaborer des documents d'information additionnels visant différents publics, comme les responsables de l'élaboration des politiques, mais aussi de tirer parti des conférences et réunions liées à l'eau, comme les semaines de l'eau organisées sur d'autres continents, pour promouvoir la Convention.

69. Pour augmenter le nombre des adhésions à la Convention (objectif stratégique 2 du document de synthèse), les participants ont proposé de réunir des récits d'expériences réussies de mise en œuvre de la Convention et d'élaborer une publication contenant des questions et réponses sur la Convention, une feuille de route technique pour l'adhésion et des documents types. Un autre groupe a proposé que des ateliers nationaux supplémentaires sur la Convention soient organisés par le secrétariat, mais aussi par les pays eux-mêmes, par exemple à l'initiative d'un pays riverain, qui pourrait alors inviter les autres pays riverains à débattre de la Convention et le secrétariat à partager des pratiques exemplaires.

70. En ce qui concerne le renforcement de la capacité à mettre en œuvre la Convention (objectif stratégique 3), il a été proposé de dispenser aux fonctionnaires une formation sur la Convention, d'élaborer un document sur les avantages de la Convention et d'accroître la coopération avec les institutions financières, les banques, le secteur privé, les organismes de bassin versant et d'autres partenaires, s'agissant par exemple d'organiser et de financer des ateliers sur la Convention. Des participants ont aussi proposé d'organiser des voyages d'étude ou des programmes de jumelage entre pays et commissions de bassins fluviaux consacrés à l'expérience de la Convention et à la coopération transfrontières, ainsi que d'établir une liste d'experts juridiques de la Convention. Les autres mesures proposées ont été notamment de réaliser des diagnostics ou des évaluations des pays pour ce qui est de la mise en œuvre de la Convention ou de l'aptitude à mettre celle-ci en œuvre, de mettre en place des mécanismes nationaux de suivi et d'échanger des données d'expérience, par exemple par l'intermédiaire du Réseau africain des organismes de bassin ou du Réseau international des organismes de bassin.

71. S'agissant d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable pertinents, notamment la cible 6.5, par le biais de la Convention (objectif stratégique 4 du document de synthèse), les participants ont proposé de prendre en considération non seulement l'objectif de développement durable 6 concernant l'eau, mais aussi d'autres objectifs liés à l'eau comme l'énergie ou l'alimentation. Les travaux de la Convention sur les interactions ont été considérés ici comme étant de mise.

72. Les participants ont en outre examiné de nouveaux partenariats éventuels (objectif stratégique 5) et ont proposé d'ajouter le Partenariat mondial pour l'eau comme partenaire important, ainsi qu'une nouvelle catégorie comprenant par exemple les partenaires pour des raisons de compétence professionnelle, les universités, les groupes de réflexion et les organisations régionales. Les partenaires devraient participer à la planification stratégique concernant la Convention et une formation devrait leur être proposée. L'accent a été mis sur la nécessité d'établir la cartographie des activités de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de recenser les acteurs de cette coopération, d'utiliser des plates-formes existantes comme l'International Waters Learning Exchange and Resource Network du Fonds mondial pour l'environnement et de développer encore les partenariats efficaces. Il a en outre été proposé de sensibiliser les jeunes, par exemple au moyen d'outils de communication électronique, par le biais des médias sociaux et en utilisant au niveau régional les plateformes de coopération existantes.

73. Un autre groupe a proposé d'utiliser les forums politiques de haut niveau, comme l'Union africaine, ou d'autres réunions au niveau des ministres ou des chefs d'État, qui pourraient inclure une session d'information sur la Convention. Il a également été proposé d'accroître la coopération avec ONU-Eau, le FEM et les accords environnementaux multilatéraux mondiaux, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

74. Les participants ont souligné l'utilité des ateliers régionaux sur la Convention et des expériences de coopération transfrontières. Avant de tels événements, des études régionales devraient être réalisées afin de recenser les obstacles à la ratification de la Convention dans chaque région. Enfin, des représentants ont mis l'accent sur le fait que les documents et publications produits dans le cadre de la Convention devraient être traduits en espagnol.

75. Pour conclure la session, les Coprésidentes ont remercié tous les participants pour leurs propositions très utiles et très concrètes et ont rappelé que la stratégie devant être réaliste, il serait important d'établir un ordre de priorité des actions. Elles ont en outre souligné le rôle de tous les pays et acteurs dans la mise en œuvre des différentes actions et ont par conséquent encouragé les pays et les partenaires à poursuivre leurs importants efforts.

76. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité des progrès accomplis vers l'adhésion par plusieurs pays extérieurs à la région de la CEE et a encouragé ces pays à continuer sur cette voie ;

b) A décidé de continuer à soutenir ces efforts en fournissant une assistance technique et juridique, y compris par la mise en commun des compétences des Parties dans le domaine de la mise en œuvre ;

c) A remercié les partenaires pour leurs contributions et les a encouragés à renforcer et élargir encore le champ de leur coopération avec la Convention en vue de son ouverture au niveau mondial et à contribuer à l'élaboration de la stratégie ;

d) A invité les participants à faire part de leurs observations sur la stratégie avant le 30 novembre 2016 ;

e) A chargé le Bureau, en coopération avec les pays extérieurs à la région de la CEE particulièrement concernés et les partenaires et avec l'appui du secrétariat, d'améliorer encore le projet de stratégie pour la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial sur la base des discussions menées au cours de la réunion, en vue d'un examen à sa prochaine session.

## **IX. Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales**

77. Le Groupe de travail a été informé des faits nouveaux survenus en rapport avec l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne et son processus de dialogues sur les politiques nationales, concernant les activités menées tant en matière de gestion intégrée des ressources en eau (avec le concours de la CEE) que dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques). Une représentante de la Roumanie, présidente du Groupe de travail chargé de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, a par ailleurs informé les participants des résultats des réunions les plus récentes du Groupe, qui s'étaient tenues les 12 et 13 mai 2016 à Paris et le 17 octobre 2016 à Genève. Elle a en outre rappelé la déclaration faite à la réunion du 17 octobre par le représentant de la Commission européenne, qui a affirmé que le financement serait reconduit pour la période 2016-2020 dans les six pays du voisinage oriental de l'Union européenne.

78. Le Groupe de travail a examiné les progrès accomplis et les enseignements tirés des dialogues, ainsi que la poursuite de ceux-ci. La représentante de la Finlande a encouragé les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à participer aux dialogues sur les politiques nationales afin de s'investir peu à peu davantage et d'assumer progressivement de plus grandes responsabilités dans les activités. La représentante du Partenariat mondial pour l'eau a informé les participants au sujet de l'apport du Partenariat et a prôné la poursuite des dialogues sur les politiques nationales.

79. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité des progrès accomplis dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales ;

b) A accueilli avec satisfaction l'information fournie par la Commission européenne au sujet de la poursuite du financement des dialogues sur les politiques nationales en Europe orientale et dans le Caucase ;

c) A noté avec approbation l'échange entre les dialogues sur les politiques nationales dans différents pays.

## **X. Centre international d'évaluation de l'eau**

80. Un représentant du Kazakhstan a confirmé que son pays accueillerait le Centre international d'évaluation de l'eau à partir de 2017 et qu'une certaine aide financière serait consacrée chaque année par le gouvernement kazakh au fonctionnement du Centre. Il a en outre présenté le projet de mandat du Centre. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié le Kazakhstan de prendre charge l'accueil du Centre.



81. Le Groupe de travail :

a) A remercié le Kazakhstan pour les efforts qu'il a déployés pour accueillir le Centre international d'évaluation de l'eau et pour toutes les dispositions prises à cet effet ;

b) A chargé le Kazakhstan et le Bureau, en concertation avec le secrétariat, de finaliser le mandat du Centre international d'évaluation de l'eau, d'en affiner le programme de travail et d'informer le Groupe de travail, à sa prochaine réunion, des faits nouveaux et des progrès réalisés.

## **XI. L'eau et les accidents industriels**

82. Le Président de la Réunion des Parties à la Convention a présenté le projet de programme de travail du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels pour 2017-2018 figurant dans le document informel WG.1/2016/INF.4, qui prévoyait l'élaboration de directives sur le confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie, la réalisation d'exercices d'intervention transfrontières et la promotion des documents d'orientation déjà élaborés par le Groupe. Il a en outre préconisé de désigner des experts pour élaborer les directives sur le confinement des eaux d'extinction. La représentante de l'Allemagne a rappelé que des accidents industriels se produisaient encore, comme peu de temps auparavant en Allemagne sur un affluent du Neckar.

83. Le Groupe de travail :

a) A approuvé le programme de travail du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels pour 2017-2018 ;

b) A encouragé les pays à désigner les experts techniques appropriés pour élaborer les directives sur le confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie.

## **XII. Programme de travail en cours pour 2016-2018**

84. Le secrétariat a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2016-2018 et la situation financière du fonds d'affectation spéciale. Les pays et les partenaires ont été invités à verser des contributions financières directes ou en nature.

85. Le Groupe de travail a décidé d'inclure dans le programme de travail en cours pour 2016-2018 l'élaboration du guide « Des paroles à l'action » sur la gestion des bassins fluviaux et la coopération relative aux eaux transfrontières. Également dans le cadre du programme de travail en cours de la Convention, le Groupe de travail a chargé le secrétariat de réaliser une courte publication de questions et réponses sur la Convention et une brochure révisée sur la Convention qui serait disponible en anglais, français, russe, espagnol et arabe.

## **XIII. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail**

86. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa douzième réunion les 5 et 6 juillet 2017 à Genève.

87. Les Coprésidentes ont prononcé la clôture de la réunion le mercredi 19 octobre 2016 à 17 heures.